

Bilan et Perspectives P.S. 1958 – 1964 et 1964 - 1970

L'Administration Communale de Cheratte a produit deux plaquettes concernant la vie communale sous les législatures 1958 –1964 et 1964 –1970.

Les élus socialistes de cette époque ont voulu marquer le travail effectué durant ces douze dernières années de la vie de notre commune, avant que Cheratte ne soit rattaché à la Ville de Visé, par la fusion des communes.

Ces deux plaquettes, en qualité papier glacé, de format plus ou moins A5, permettent de suivre l'évolution de notre commune, dans de nombreux aspects de la vie de tous les jours, avec une attention toute particulière à ce qui fait la vie communale , les travaux, les conditions de vie, les loisirs, l'administration, les écoles...

C'était aussi , pour le Parti Socialiste au pouvoir, l'occasion de présenter ses réalisations et ses options pour l'avenir du village.

Province et Arrondissement de LIÈGE

Commune de
CHERATTE
1958 - 1964

Article 70 - Résumé

LES EDITIONS BIBLIO, 26 place St-Lambert, Liège - Tél: 23.45.88

Première plaquette

Commune de Cheratte 1958 – 1964 : article 70. Résumé

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

Au début de la législature actuelle, les administrateurs locaux furent confrontés avec plusieurs problèmes importants qui allaient conditionner les perspectives d'avenir de notre cité.

1. L'industrialisation de la Basse Meuse
2. Le Démergement à Cheratte Bas
3. L'Autoroute – ses expropriations – son raccordement
4. L'Evolution de Cheratte Hauteurs
5. Les plaines et coins de jeux
6. Les locaux administratifs et para-administratifs
7. Les locaux scolaires
8. L'organisation des loisirs
9. la disparition éventuelle du Charbonnage
10. Le service travaux communaux

Tous ces problèmes demandaient une prise de position ferme et un plan de réalisation à courte et longue échéance.

Mais pour mieux réaliser l'incidence de ces problèmes et leur interpénétration, nous allons les analyser chacun à leur tour.

L'Industrialisation de la Basse Meuse

D'une étude faite par un groupe de spécialistes en la matière (le groupe l'Equerre de Liège) il découlait que pour sauver l'industrie liégeoise en déclin, industrie auparavant axée sur les charbonnages, un complexe sidérurgique et industriel nouveau devait voir le jour.

La région des Hauts Sarts entre Herstal, Milmort et Hermée pour le complexe industriel et la zone comprise entre le canal Albert et la Meuse, pour le complexe sidérurgique, étaient les endroits rêvés pour cette implantation.

Une intercommunale dont Cheratte décida d'être partie constituante, fut organisée, rejointe peu après par la Province et par l'Etat.

Vu l'urgence, il fut décidé de procéder immédiatement à l'installation du complexe sidérurgique et de poursuivre l'étude de l'infrastructure.

En décidant de faire partie de l'Intercommunale, la commune s'astreignait à un lourd sacrifice financier. Serait-il payant ?

La commune, très proche, en fait, du complexe ; en réalité , fort éloignée, vu le manque d'accès direct, était classée, surtout Cheratte Hauteurs, comme zone résidentielle.

Il fallait donc poser certaines revendications.

Demander l'accès direct manquant : soit un pont sur la Meuse entre Chertal et Cheratte et son corollaire, une route à grande section entre Cheratte bas et Cheratte haut.

Nous avons la chambre à coucher mais aucun accès praticable pour y arriver.

Démergement à Cheratte-Bas

Afin de soustraire Cheratte Bas aux inondations futures et afin de doter la commune d'égouts, une autre intercommunale constituée (l'Intercommunale pour le Démergement) prévoyait l'installation par palier :

1. de deux exutoires à percer dans le flanc de la montagne
2. d'une station de pompage
3. des égouts collecteurs ; et ce, en un programme de plus de dix ans.

Ici aussi, lourds sacrifices financiers en perspective : plusieurs dizaines de millions de francs. Mais le prix en valait la chandelle ?

Les Autoroutes Anvers/Aix-la-Chapelle et Liège/Maastricht

Expropriations et raccordement

Les autoroutes passant sur le territoire de la commune, allaient, elles aussi, modifier sensiblement la localité. La suppression de certaines routes, mais surtout la disparition d'une centaine de logements causait une perte assez importante pour les finances communales par la disparition de 99 revenus cadastraux et l'exode de trois à quatre cents habitants (perte sur revenus professionnels) sans parler de la perte subie par le commerce local.

Parmi les problèmes y afférant, nous trouvions :

- le barrage des rues du Pays de Liège, des Trixhes et Bastin ;
- l'extension du cimetière de Cheratte centre était compromise
- l'accès à la Meuse, supprimé par la branche Liège-Maastricht et le refus systématique de raccorder Cheratte à la dite autoroute, aggravait la situation déjà très confuse sur ce point.

Comment résoudre ces nouvelles difficultés ?

Réclamer la liaison Pays de Liège et rue des Trixhes ; obtenir la cession du terrain entre l'autoroute et le cimetière du centre, afin de permettre l'agrandissement futur de celui-ci ; créer un chemin piétonnier entre la rue des Sarts et la rue des Trixhes ; rétablir l'accès à la Meuse au prolongement de la rue du Curé par la construction de deux tunnels.

Cette formule réservait l'avenir en permettant la création éventuelle d'un port public dans la boucle entre l'autoroute et la Meuse.

Il fallait encore convaincre les autorités supérieures de concéder le raccordement de Cheratte à l'autoroute : réclamer aussi la suppression du passage à niveau de la Basse Cheratte.

L'évolution de Cheratte – Haut

Cheratte-Hauteurs, région rurale jusqu'à ce jour, allait devoir, par la force des choses, se transformer en zone résidentielle. L'évolution, prévue pour une date assez éloignée, allait se précipiter par le rayonnement de l'agglomération liégeoise, doublé de l'industrialisation de la Basse Meuse et le manque de rentabilité de la petite culture et de l'élevage pratiqués jusqu'à ce jour à Cheratte haut.

Quels étaient les problèmes posés par cette évolution ?

Une seule route répondant aux nécessités actuelles : la rue Sabaré ; et encore, ne possédant pas d'égouts.

Plus aucun plan réellement valable parce que dépassé par le progrès technique et par l'ampleur de la circulation.

Donc études et plans à faire d'abord.

Deuxième phase : la réalisation, conditionnée par un impératif, l'amenée des eaux dans la vallée par différents points.

Dans la vallée de la Meuse par le Strident, la Voie Mélard, le Gros Hotchet, la Vieille Voie et la Heyée. De l'autre côté, vers la Julienne, par le Bois Herquet et la propriété Gilliquet.

Sur tous ces problèmes, viennent se greffer les lotissements particuliers : propriété Baltus, rue de la Résistance ; propriété Tasset, rue des Crêtes ; Foyer de Fléron et propriété Bartholomé, rue aux Communes ; propriétés Depuis et Mariette, rue Sabaré. D'autres encore à l'étude ou en cours de réalisation que nous nous abstenons de citer trop hâtivement.

De cela découla l'obligation pour les administrateurs consciencieux de mettre à l'étude et en application le règlement communal de lotissements particuliers. A côté de cela vint se greffer la fameuse loi d'urbanisation du territoire du 29.3.1962 qui conditionnait l'octroi des autorisations de lotir et de bâtir et que les administrateurs étaient mis en demeure d'appliquer avec toutes les difficultés y afférentes et insoupçonnées du profane.

Plaines et coins de jeux

L'urbanisation de la commune, tout en obligeant les administrateurs à prévoir des largeurs minima pour les voiries à élargir ou à implanter, leur faisait une obligation de prévoir des plaines ou coins de jeux et des zones vertes.

Cette obligation, rejoignant leurs propres désirs, les a amenés à en prévoir dans tous les coins possibles. Leur programme a été établi comme suit :

- Amélioration de la plaine de sports (Stade Dieudonné Randaxhe)
- Aménagement d'une place publique rue Hoignée par la disparition de la propriété de la Fabrique d'Eglise au coin de la rue Nicolas Penay.
- Affectation, dès qu'il sera comblé, du terrain d'immondices en place publique et point de vue. Agrandissement de la place publique actuelle.
- Aménagement d'une plaine de jeux rue de l'Eglise entre les écoles communales et le lotissement Baltus.
- Parc à l'intérieur du Foyer de Fléron et de tout autre complexe futur.

A Cheratte bas, le problème devenait beaucoup plus difficile à résoudre par suite d'espaces libres inexistantes :

- Création entre l'autoroute , la rue Pierre Andrien et la rue Noël Montrieux (sur l'ancien remblai de la Meuse) d'un parc avec coin de jeu
- Accord éventuel avec le charbonnage pour transformation de prairies en coin de jeux dans la cité

Le versant de la montagne entre Cheratte bas et Cheratte haut étant déjà boisé, accepter son inclusion comme zone verte voulue par l'urbanisme.

Accepter de même la partie boisée de la vallée de la Julienne, mais protester énergiquement contre l'inclusion du versant entre Sabaré et la vallée dans cette zone verte (y interdisant la construction éventuelle d'habitations) .

Locaux Administratifs

L'évolution future de la commune faisant apparaître le doublement certain de la population (critère inscrit au rapport du groupe L'Equerre sur l'urbanisation et l'industrialisation de la Basse Meuse) posait un problème assez ardu à résoudre.

La commune, handicapée du fait du grand nombre d'étrangers y résidant, allait voir son service administratif, déjà déficient, dépassé par cette évolution, car :

Les autorités supérieures n'admettaient pas l'augmentation momentanée du nombre d'employés (le même refus s'adressant d'ailleurs aux ouvriers de voiries). Deux problèmes étaient donc à résoudre pour l'avenir : celui des locaux et celui du personnel.

Celui des locaux pouvait être provisoirement résolu par l'évacuation de tous les services non administratifs de la Maison communale (nourrissons, bibliothèque...)

Celui du personnel, conditionné en quantité par le nombre d'habitants devait donc être résolu par une rationalisation des services et une spécialisation poussée de ceux-ci.

L'achat de nouveau mobilier et matériel ainsi qu'un classement adéquat de la paperasserie devaient être envisagés.

Locaux para – administratifs

Plusieurs services inadéquats ou insuffisants devaient être organisés valablement pour l'avenir. De plus, d'autres devaient être créés de toute pièce et en deux exemplaires (Cheratte haut et Cheratte bas).

Œuvre Nationale de l'Enfance, Service médico - scolaire, bibliothèque, maison de rendez-vous pour les pensionnés...

Organisation des loisirs

Les plaines de sports et de jeux, l'excursion des pensionnés, n'étant pas suffisants pour l'organisation future des loisirs, il fallait prévoir d'autres locaux éventuels à cet effet.

Réserver les habitations des chefs d'école et prévoir dans les écoles même des locaux pouvant être aménagés en salle de conférence, de fête ou de gymnastique.

Prévoir lesdits locaux, tant à Cheratte bas qu'à Cheratte haut.

Locaux Scolaires

Ici aussi, tout l'ensemble scolaire de la commune devait être réenvisagé et adapté aux exigences nouvelles d'une instruction plus parfaite.

Aucun local ne répondait plus aux nécessités didactiques ni à l'importance croissante de la population scolaire.

Disparition éventuelle du Charbonnage

L'évolution scientifique et technique transformant toutes les conceptions industrielles qui, auparavant axées sur le charbon, voyaient celui-ci remplacé par d'autres forces énergétiques.

Le bassin charbonnier liégeois, pilier de l'industrie belge, devenait secondaire et les fermetures de puits de la région se précipitaient.

Le charbonnage de Cheratte, quoique assez moderne, n'était ni à l'abri, ni certain de tenir le coup. Etant la principale industrie locale, sa disparition devrait bousculer toute la vie financière, commerciale et démographique de la commune.

Comment pallier à cette éventualité, sinon en n'attendant pas celle-ci pour transformer l'économie de la commune en augmentant le plus rapidement possible sa population et de ce fait, son revenu cadastral du logement. Ceci permettrait l'attente de l'implantation d'une autre industrie de remplacement dans la localité.

Services Travaux et Voiries

Le service travaux était, lui aussi, livré à la portion congrue.

Un camion vétuste, sans même un garage pour l'abriter, ainsi qu'un manque caractéristique d'outillage moderne, rendant le travail de la petite équipe, insuffisant pour pallier aux exigences de tous les habitants.

Aucune des petites améliorations demandées ne pouvaient être entreprises. De plus, le personnel ouvrier régulier, ne pouvait être augmenté. Seuls les cimetières étaient parfaitement équipés, sauf celui de Cheratte haut devant être agrandi dans un avenir assez proche.

Que faire ?

Devant tous ces problèmes, deux solutions étaient possibles :

La **Politique Timorée** des facilités, ne mécontentant, mais ne contentant personne.

Vivre au ralenti. Ne réaliser qu'au compte goutte le minimum indispensable, sans jamais arriver à combler le retard.

Au contraire, voire accentuer celui-ci et, paradoxe, voir une commune de l'agglomération liégeoise en pleine expansion, ne disposer d'aucun avantage exigés par la vie actuelle, routes, égouts, éclairage, etc.

La **Politique de Courage** donc cde marche forcée en avant, amenant des satisfactions futures, mais impopulaires parce que demandant des sacrifices et risquant d'apparaître comme lésant certains intérêts particuliers en défendant ceux de la commune. Cette politique demandait la connaissance des possibilités financières de celle-ci.

Une comparaison entre le régime fiscal des communes environnantes, ou d'autres de même importance, faisait apparaître le régime de Cheratte de loin moins important.

D'un autre côté, cette comparaison faisait ressortir un retard assez important dans tous les domaines, surtout dans celui des réalisations, ce que nous savions déjà.

Donc :

1. Augmentation possible des rentrées fiscales sans qu'il y ait exagération.
2. Retard de la commune dans les grandes réalisations.

Autre constatation faite, la commune ne réalisant pas de grands travaux, n'obtenait que peu de subsides de la Province et de l'Etat. Ironie du sort : les habitants de Cheratte en payant leurs taxes à la Province et à l'Etat, finançaient pour d'autres communes les réalisations dont eux-même avaient grand besoin.

Devant toutes ces données, les administrateurs optèrent pour la deuxième solution.

Quel a été le résultat en 6 ans ?

Cheratte centre

Exutoire du démergement

Première tranche de la pose d'égouts à Cheratte centre. Travail d'envergure, mais invisible parce que se trouvant sous la montagne : deux tunnels traversant la commune de part en part.

La deuxième tranche (la station de pompage) sera mise incessamment en chantier. Financée par emprunt, avec l'aide de l'intercommunale pour le Démergement.

Rue Risack

Avant, ruelle impraticable en terre battue : par expropriation amiable dans la propriété Jean Donnay et construction d'un mur de soutènement en pierres de rigole, est devenue une rue des plus coquettes. Raccordement aux égouts. Sans subsides.



Rue Pierre Andrien

Anciennement rue des Champs.

Avant, rue de terre battue sur remblai ; devenue à ce jour une des plus belles rues de Cheratte centre.

Comme la rue Risack, réalisée dans le cadre de la remise au travail des chômeurs. Trottoirs à charge des riverains.



Rue Noël Montrieux

Nouvelle voirie complètement à charge du propriétaire du lotissement (Tramways unifiés de Liège et extensions) . Voiries et égouts.

Eau, gaz et électricité à charge de la commune.

Devenue propriété communale après un an.

Rue de Visé

Complètement réalisée par les Ponts et Chaussées (route de l'Etat).

Décision des autorités supérieures : démolition de tous les trottoirs existants et remise au niveau avec cendrées.

Décision des administrateurs communaux : réalisation de trottoirs en dalles de béton et légalement à charge des riverains.

Cette décision, critiquée par certains lors de la réalisation, est maintenant mieux comprise ; elle est admirée et jalousée par les communes limitrophes.

Rue de Visé (Rue du Bec)

Ruelle sans issue et véritable cloaque ; réalisée par les ouvriers communaux, égouts compris.

Curage du ruisseau

L'équipe des ouvriers communaux a curé et approfondi le cours du ruisseau.

Disparition des inondations en aval du charbonnage.

Suppression du passage à ciel ouvert Rue Pierre Andrien (près du passage à niveau).

Détournement du ruisseau et canalisation de celui-ci entre la propriété du charbonnage et la maison Noël Malchair (rue Petite Route) ; réalisé conjointement avec les riverains.

Ceci a permis d'obtenir de beaux terrains pour construction d'habitations.

Salubrité nettement améliorée.

Rue Petite Route

Amélioration de la voirie et filet d'eau : sans subsides.

Trottoirs sur une partie (à charge des riverains).

Rue Bastin

Déplacement de l'ancienne voirie et aménagement de la nouvelle.

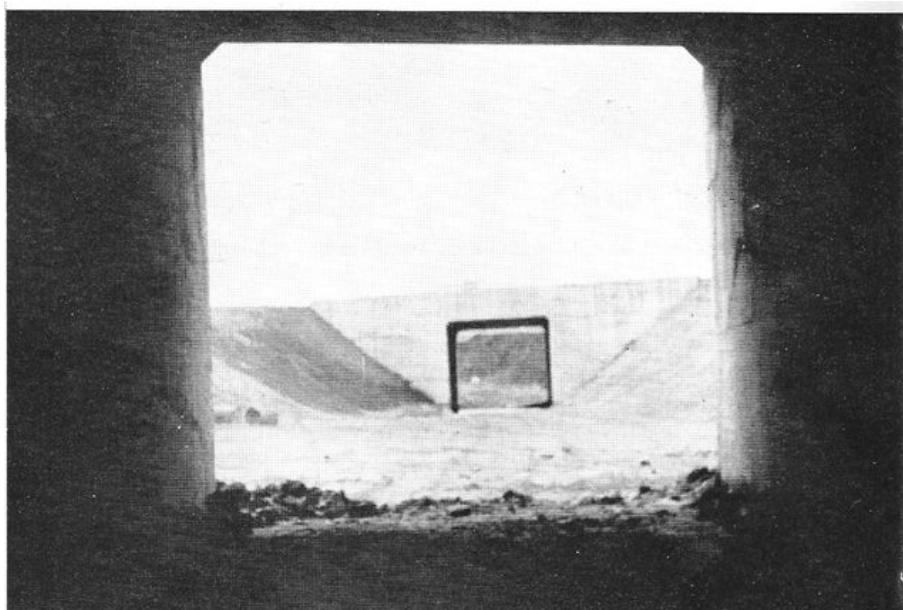
A charge des autorités de l'autoroute dans le cadre des compensations pour préjudices causés par lesdits travaux.

Rue du Curé

Par la construction de deux tunnels : rétablissement de l'accès à la Meuse ; accès qui avait été supprimé par l'autoroute.

(Possibilité de l'installation d'un port public dans la boucle de l'autoroute).

Entièrement à charge des autorités de l'autoroute.



Liaison Cheratte / Autoroute

Liaison provisoire de Cheratte à l'autoroute au passage à niveau : préalablement refusée à la commune. Entièrement à charge de l'autoroute.

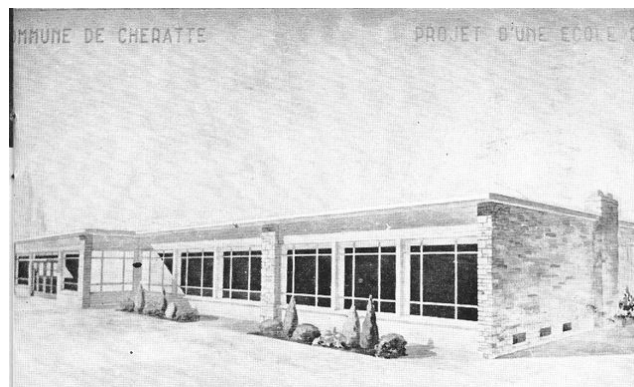
Sera remplacée au futur par un complexe routier reliant Chertal (Pont sur la Meuse) à l'autoroute et à Cheratte haut (viaduc et voirie) et supprimant le passage à niveau en déplaçant la route Liège -Visé vers la Voie Méléard jusqu'au viaduc.

Ecoles Cheratte centre

Sur le plan de l'instruction, l'administration communale constate que l'évolution économique se traduit par le développement des tâches intellectuelles et réclame de plus en plus impérieusement de préparer mieux la jeunesse à aborder des études secondaires.

Or, pour bien étudier, il faut surtout être placés dans de bonnes conditions matérielles : l'ambiance dans laquelle l'enfant étudie importe énormément. C'est pour cela que l'administration communale s'est attachée à résoudre les problèmes des bâtiments scolaires, en mettant à la disposition des élèves des classes spacieuses, bien aérées et éclairées, équipées de matériel nouveau afin de réunir les conditions les meilleures pour l'étude.

L'école maternelle, étant destinée à préparer progressivement les tous petits au climat de l'école primaire, l'Administration communale a prévu un complexe séparé, aux écoles du centre, dont vous pouvez apprécier la fière allure.



Le 4^e degré des écoles du centre offre des cours où les futures maîtresses de maisons sont formées à toutes les disciplines que cet état requiert.

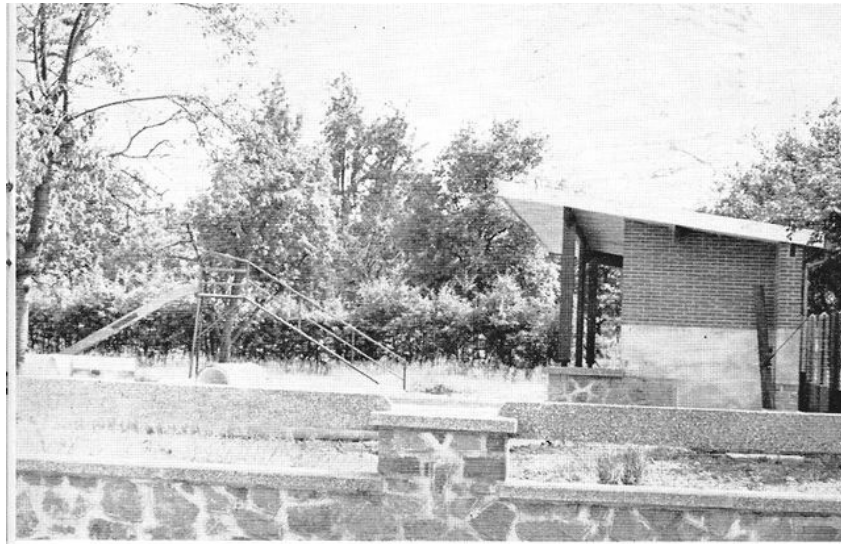


Voici une perspective des locaux mis à la disposition de cet enseignement.

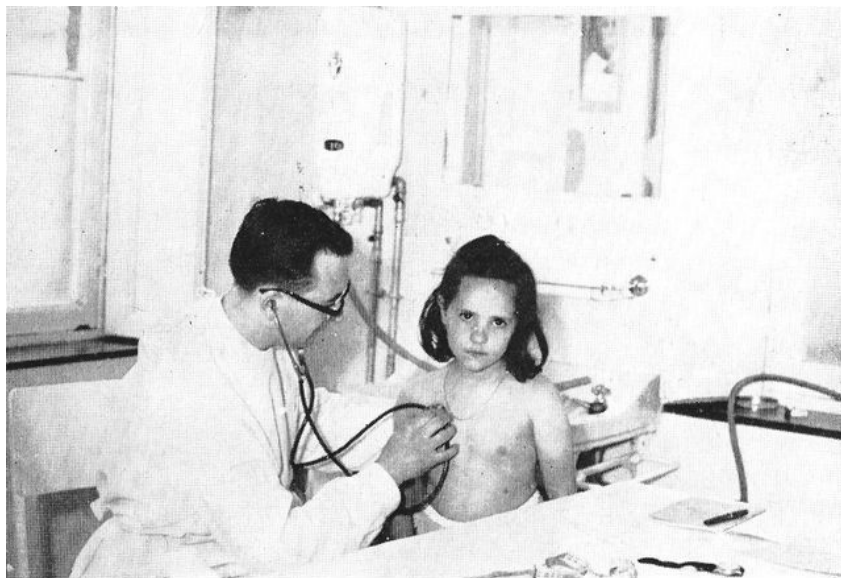
Le problème de la scolarité ne règle pas tout pour l'enfant. Il faut aussi rechercher une heureuse transition entre l'étude et les jeux.

Une politique de protection de l'enfance doit nécessairement se concrétiser par la création de plaines de jeux, centres de plain air, etc.

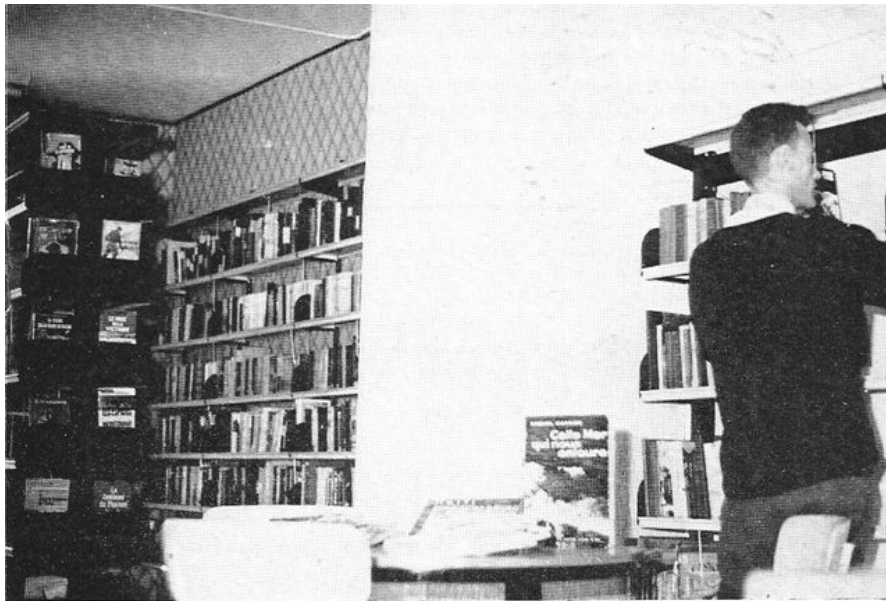
Voici une première réalisation d'une plaine pour petits enfants, en annexe à l'école de Cheratte hauteurs.



Pour un épanouissement harmonieux de la jeunesse, une autre réalisation, le local gai, accueillant, avec cabinet médical, pour la consultation des nourrissons.



Les bibliothèques publiques sont un élément complémentaire indispensable à l'œuvre scolaire. Voici les locaux mis à la disposition à Cheratte centre.



L'école officielle appartient à la nation et elle accomplit sa mission dans un esprit d'harmonie civique pour un avenir heureux et libre . L'esprit général d'impartialité et de tolérance qui l'imprègne la qualifie seule pour forger les liens d'une fraternelle communauté humaine. C'est pourquoi l'Administration communale est décidée à porter son effort au maximum pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse.

Rue Cesaro

Anciennement rue du Curé : à charge de l'autoroute pour le même motif que la rue Bastin. Les pourparlers sont en cours et laissent prévoir une réalisation très proche.

Cimetière Cheratte centre

Terrain pour l'agrandissement futur cédé et nivelé par les autorités de l'autoroute.

Rue Heyée

Amélioration et canalisation par le service communal de voirie.

Cheratte – Hauteurs

Plan général

Dans le cadre de l'aménagement du plateau de Cheratte haut, nous avons été amenés à réaliser plusieurs plans conjointement.

Pour ce faire, nous avons conclu un emprunt (études de projets) au Crédit Communal de Belgique, ce qui allait nous permettre de réaliser de front, plusieurs études de projets.

D'une part un plan reprenant la rue aux Communes depuis la rue Sabaré contournant le stade Dieudonné Randaxhe et finissant au dessus de la Voie Mélard : c'est-à-dire le plan Sart Gordin.

Un autre prenant la rue aux Communes depuis la Voie Mélard, contournant et y compris la Résidence Plein Air, par la rue Derrière les Jardins jusque et y compris la Voie Mélard entre les carrefours Derrière les Jardins et le bas de la Basse Voie. Ce plan fut dénommé : plan Résidence Plein Air.

Le troisième : celui de la rue Hoignée depuis le Préay jusqu'au carrefour Sabaré, y compris les rues de la Résistance, Jacques Gérard, Nicolas Penay. Trois équipes d'auteurs de projets furent mises conjointement à l'œuvre. Aujourd'hui, le plan Résidence Plein Air est en cours de réalisation, nous n'en parlerons donc plus.

Le premier, celui du Sart Gordin, a, pour sa part, déjà été mis deux fois en adjudication, mais refusé chaque fois par les autorités supérieures comme trop coûteux comparativement à l'estimation des prix du cahier des charges.

En effet, la première adjudication était de 52% et la seconde de 49% au dessus de l'estimation. Nous avons alors pris accord avec l'Intercommunale de voirie pour lui remettre le travail de gré à gré moyennant un décompte de près de 500.000 frs, ce qui a aussi été refusé. Une nouvelle mise en adjudication devra donc avoir lieu.

Le plan Hoignée – Préay est à l'étude dans sa deuxième et dernière phase. Le service technique provincial nous a promis sa sortie cette année même.

Pourquoi ce retard apparent et non réel ?

Ayant décidé, logiquement, que chaque plan devait prévoir les égouts et l'amenée des eaux dans la vallée, le plus facile à réaliser fut celui de la Résidence Plein Air ; après lui venait celui du Sart Gordin. Le plus difficile, celui de Hoignée, vu son volume et la pente, posait un problème presque insoluble. C'est cela et cela seul qui nous a amené à réaliser un des plans avant l'autre . Mais tous sont en bonne voie, de même que tous les plans annexes, tels que rue des Chars, rue de l'Eglise, Place Publique etc. , dont la réalisation doit suivre celle des trois principaux plans et ne peut être envisagée qu'après ceux-ci.

Electrification

Une étude générale de la commune concernant l'éclairage public par tubes fluorescents est, elle aussi, réalisée.

Elle est mise en place au fur et à mesure de la réalisation des nouvelles voiries et ce, par mesures d'économie. Le déplacement d'un réseau est tellement onéreux, que nous avons décidé de ne plus installer de nouvel éclairage avant la mise au gabarit de la voirie, ou alors, avec l'autorisation des riverains d'implanter les poteaux à leur emplacement futur, malheureusement, cela sous entend parfois la disparition d'arbres fruitiers gênant l'implantation et d'autres multiples inconvénients.

Rue de l'Eglise

Dans le cadre de la remise au travail des chômeurs, réalisation d'une canalisation de près de 3 mètres de profondeur (par le service communal de voirie).

Aménagement définitif du côté de l'église, filet d'eau, reprofilage de la voirie, aménagement de la place de l'Eglise (par l'Intercommunale de Voirie) . Sans subside . Trottoirs à charge des riverains.

Plaine de jeux

Aménagement d'une plaine de jeux pour tous petits dans les propriétés communales (jardins des écoles) et propriétés riveraines (Baltus et Bosly) . Subside 60% .

Plaine de Sports

Avant : terrain boueux sans installations.

Aujourd'hui : terrain drainé, clôturé par treillis et peupliers d'Italie. Vestiaires modernes, chauffés, avec douches d'eau chaude. Gradins sur deux faces. Electrification du terrain permettant les entraînements et les matches nocturnes.

Place pour buvettes et tribunes couvertes à réaliser.

Réalisation par les supporters du club de football, financement par la commune à raison de plus de 50.000 francs par an, soit plus de 300.000 francs.

Rue Sabaré

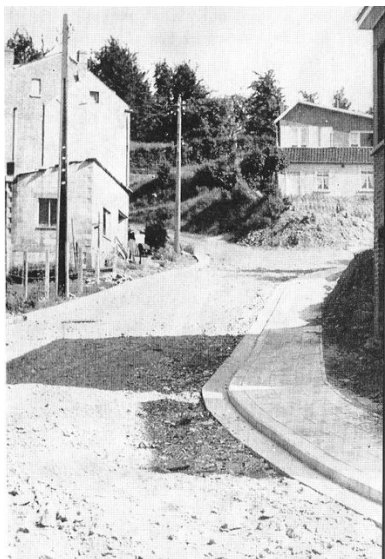
Evacuation des eaux entre la rue Sabaré et la Julienne à travers la propriété Williquet.
Mur de clôture et abri pour voyageurs face aux écoles communales des hauteurs.
Canalisation entre les écoles et la propriété Baiverlin par le service communal de voirie.

Rue Michel

Avant : ruelle en terre battue et impraticable à la circulation.
Aujourd'hui : élargie, bordée de filet d'eau, revêtue de tarmac et munie d'égouts. Le terrain pour l'élargissement a été cédé gratuitement par les riverains, moyennant le raccordement de leur habitation à l'égout. Sans subside.

Rue Voie Mélard

Avant : ruelle impraticable et encaissée en terre battue.
Aujourd'hui : élargie, recouverte de tarmac et desservie par égouts.
Terrain d'élargissement cédé gratuitement par les riverains moyennant nouvelle clôture.
Possibilité de nouvelles constructions d'habitation. Sans subside.



Basse Voie

Avant : ruelle encaissée, pratiquement inexistante, impraticable même aux piétons. Devenue belle voirie dans les mêmes conditions que la Voie Mélard. Amorce de la future liaison Cheratte bas/ Cheratte haut. Sans subside.

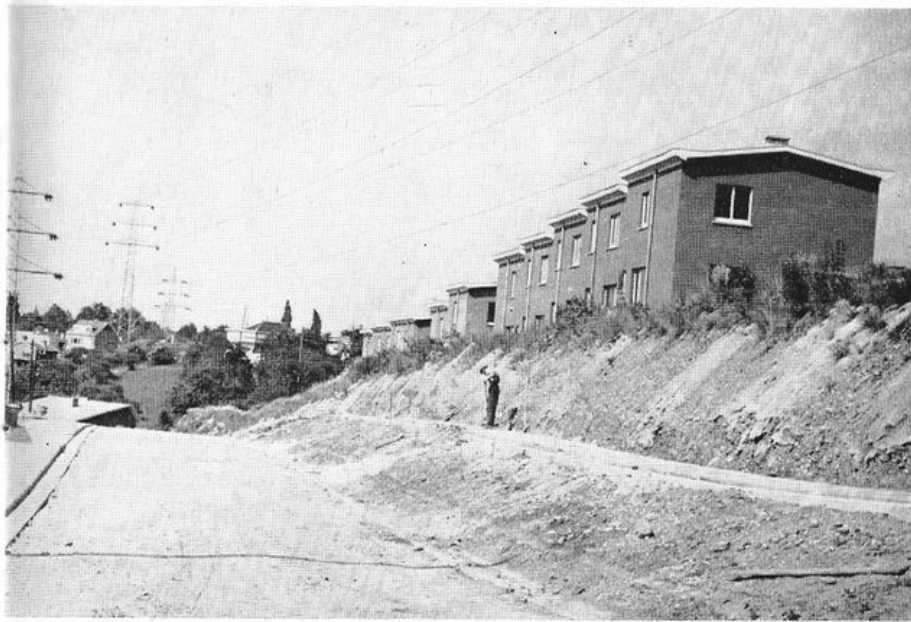
Derrière les Jardins

Avant : même état de chose que la rue Voie Mélard et la Basse Voie .

Actuellement belle voirie avec trottoirs et égouts.

Subsides : collecteur d'égouts : 80% ; voirie : 60% .

Comme la Basse Voie, amorce de la liaison Cheratte bas/ Cheratte haut.



Ruelle Fontaine

Avant : ruelle en forte déclivité.

Actuellement : escalier praticable reliant la rue Derrière les Jardins à la cité Résidence Plein Air. Tarmac et trottoirs sur l'autre partie, à l'exception de la propriété Grobarczyk, refusant l'emprise.

Subsides : collecteur d'égouts 80% ; voirie 60% .

Résidence Plein Air

Complexe de 84 logements . Voirie intérieure, égouts, etc., à charge du Fonds Brunfaut à concurrence de 100% ; parc intérieur et plantation comprise.

Deviens propriété communale après un an.

Rue des Crêtes

Comme pour la rue Noël Montrieux : complètement à charge du lotisseur. Devient propriété communale après un an.

Un accord entre le propriétaire et la commune a permis de porter les canalisations de 20 à 50 cm pour démerger à l'avenir, la rue Vieux Thier, la Place Publique et une partie de la rue aux Communes.



Pays de Liège

Détournement de la dite rue vers le pont de l'autoroute. Liaison du tronçon restant avec la rue des Trixhes par une voirie de 10 mètres. Complètement à charge de l'autoroute, comme la rue Bastin etc.

N.B. La rue des Trixhes devait être portée sur toute sa longueur à 10 mètres par les mêmes autorités, les emprises étant à charge de la commune. Le refus d'emprise de riverains a empêché cette réalisation.



Note spéciale

Nous tenons à remercier tout particulièrement les riverains des rues : aux Communes, Derrière les Jardins, Voie Mélard, Basse Voie, Ruelle Fontaine (partie), de l'Eglise (partie), Michel et Risack.

Ceux-ci ont accepté de collaborer valablement aux réalisations envisagées pour leurs voiries respectives.

Certains ont accepté les expropriations aux prix nous imposés par le Receveur de l'Enregistrement : d'autres, l'échange contre certains avantages.

Les meilleurs sont même allés jusqu'à céder leur terrain gratuitement en considérant le fait que la réalisation de la voirie donnait à leur propriété une plus value équivalent, parfois largement, l'emprise cédée.

Nous tenons à déclarer que sans cette collaboration, il serait impossible de réaliser quoi que ce soit, à moins de passer à des expropriations forcées, ce qui amène des frais onéreux aux riverains et à l'Administration ou alors, l'abandon pur et simple du projet.

Œuvres médico – sociales

Nous avons parlé plus haut de l'œuvre des nourrissons et dit que l'administration mettait deux locaux à sa disposition. Il est bon de signaler que la commune de Cheratte est une des seules à mettre ses locaux, équipés et chauffés, gracieusement à la disposition de l'œuvre.

Le cabinet médical est agencé de manière à permettre le contrôle médical scolaire et, éventuellement, en cas d'épidémie, la vaccination rationnelle de toute la population.

D'autre part, afin d'assurer valablement la recherche des droits de chacun, la commune, conjointement avec d'autres administrations, a organisé un service d'assistance sociale. L'assistante sociale est à la disposition de la population deux jours par semaine : le lundi et le mercredi de 9 à 12h.

Une autre œuvre, dont la commune est partie constituante : l'œuvre médico – sociale de la Basse Meuse pour la construction d'un hôpital et d'une polyclinique à Visé, a demandé un sacrifice financier énorme de près de 5 millions financés par emprunts.

La commune est inscrite pour une somme de 496.000 francs et la Commission d'Assistance Publique pour une somme de 4.347.000 francs. Ces deux établissements, dont la commune sera un des principaux actionnaires, permettront de soigner les habitants de la commune sans bourse délier car ils appliqueront les tarifs légaux. La construction doit commencer incessamment.

N.B. Il apparaîtrait que suivant la nouvelle loi sur l'INAMI, les dépenses seraient reprises à 100% par le Gouvernement ; ce qui serait tout bénéfice pour la commune.

Commission d'Assistance Publique

Près d'un dixième du budget de la commune sert à soigner et à aider les économiquement faibles.

C'est la commune de Cheratte qui a l'honneur d'avoir le plus gros pourcentage de la région. Est-ce à dire que la population de Cheratte est plus pauvre et plus malheureuse qu'ailleurs ?

Au contraire ! préalablement au législateur, la Commission d'assistance publique, connaissant la gêne qu'amènent dans les foyers, surtout pensionnés, les maladies telles la silicose du mineur, le cancer, la tuberculose etc., a décidé, sous certaines conditions, de prendre en charge les soins médicaux et pharmaceutiques des économiquement faibles.

On peut donc dire, sans risque d'être démenti, que c'est à Cheratte que ceux-ci sont le plus aidés et que la solidarité est la plus agissante.

Service et matériel travaux

Le personnel, limité en quantité par les autorités supérieures, se compose d'un chef d'équipe, d'un fossoyeur, un chauffeur, un préposé à l'entretien du chauffage – magasinier, et un ouvrier de voirie.

Il a été fait appel à deux ouvriers provisoires en attendant la possibilité d'augmenter le cadre.

De plus, en accord avec le bureau du placement et du chômage, nous avons occupé en moyenne 4 chômeurs en permanence, la préférence étant donnée aux habitants de Cheratte.

Le travail étant de 5 jours semaine, et 2 jours étant réservés à l'enlèvement des immondices, il restait 24 heures de travail effectif par semaine. La nécessité obligeait donc à revoir l'organisation du service.

Il a été passé à l'achat d'un nouveau camion d'un type assez spécial. Celui-ci devant permettre

1. de réaliser les transports routiers nécessaires
2. servir de camion de voirie (vitesse réduite)
3. être capable de grimper les côtes de 20% et plus (vu la topographie de la commune)
4. être capable de sortir seul d'un bourbier ou crassier

Les soumissions ont été favorables au type Berliet.

Un garage, prévu pour deux camions, a été entièrement construit par les ouvriers du service travaux. Le garage est doté d'un bureau-réfectoire, d'un magasin à outils et d'un atelier de réparation comprenant lui-même un banc de réparation, foreuse, meule, scie mécanique et tout outillage requis.

Un hangar construit en prolongement, avec bétonnière, vibreuses et moules de tous genres, permet la fabrication de matériaux préfabriqués.

Ce travail réalisé par les ouvriers communaux, n'a pas empêché ceux-ci de passer à d'autres réalisations :

- égouts, rigoles et tarmac rue du Bec
- canalisations d'égouts rue Pierre Andrien
- curage et approfondissement du ruisseau sur tout son parcours
- suppression du passage du ruisseau à ciel ouvert rue Pierre Andrien
- transformation d'une maison d'habitation en local pour bibliothèque et locaux pour consultations des nourrissons
- canalisation d'égouts et modernisation de la rue Heyée
- canalisation d'égouts (3m de profondeur) rue de l'Eglise à Cheratte haut
- préau couvert à l'école gardienne de Cheratte haut
- canalisations et rigoles rues Nicolas Penay et Jacques Gérard
- canalisation rue Sabaré sur 200 mètres
- placement et entretien de 20 bancs publics
- permanence d'épandage de laitier pendant l'hiver

Pendant l'hiver 1962/63 il a été répandu 300 tonnes de laitier sur les routes et sentiers. Afin d'améliorer l'épandage, et surtout la rapidité d'exécution, il a été passé à l'achat d'une gravillonneuse. Elle a été choisie et adaptée au camion de façon telle que celui-ci puisse, dans les côtes, profiter de son propre sablage.

Quand on saura que la petite équipe, en plus de tous les petits travaux repris plus haut, a encore dû désherber et entretenir tous les sentiers et ruelles de la commune, on devra reconnaître que son travail a été plus que valable.

Cette année encore, il sera passé à l'achat d'une jeep avec prises de force avant et arrière et tout un attirail permettant à celle-ci d'entreprendre la variété importante de travaux que requiert l'entretien des voiries communales et de suppléer au manque de main d'œuvre. Ici aussi, l'élan est pris afin de donner au service voirie un rendement valable et qui, à la longue, sera bénéfique.

Œuvres des loisirs

L'évolution de l'économie par l'apport du travail mécanique, a libéré l'homme de beaucoup de fatigues, et de ce fait, les heures de travail ont sensiblement diminué au bénéfice des loisirs.

Si ces derniers sont agrémentés par télévision et autres amusements, il reste encore passablement d'heures libres qu'il s'agira de combler.

C'est pourquoi l'Administration, dans la mesure de ses possibilités, soutient toutes les organisations qui travaillent dans ce sens.

Les comités de fêtes ainsi que les –20 et tous les autres groupements de jeunesse ont toujours trouvé à l'Administration l'aide financière et morale qu'ils ont sollicitées. Il n'a jamais été fait appel à notre appui sans recevoir de réponse favorable.

De même, les organisations horticoles, petit élevage et ornithologiques, ont reçu l'appui désiré.

Les bibliothèques communales ont retenu, elles aussi, toute la sollicitude requise.

Dès que les locaux prévus seront rendus libres, les pensionnés, qui n'ont pas été oubliés, auront leur maison de rendez-vous où ils pourront se délasser. Une excursion annuelle en leur faveur est en outre réalisée.

Dans les complexes scolaires, certains aménagements de locaux prévoient, tant à Cheratte haut qu'à Cheratte bas, des salles de conférences, de projection et de délassement, avec équipement adéquat.

Des salles de gymnastique sont également prévues dans lesdits complexes.

Depuis bien longtemps déjà, une autre forme d'occupation des loisirs a été prévue. Quelques réalisations dont nous sommes fiers :

Lors de l'inauguration des nouveaux locaux scolaires à Cheratte bas, une exposition des œuvres des artistes locaux a été organisée. Elle a fait connaître quelques uns des talents cachés de chez nous et le succès remporté a porté bien loin le renom de Cheratte.

Peu après, un autre enfant de Cheratte a pu, lui aussi, faire preuve de ses talents d'historien au cours de deux conférences particulièrement bien réussies. Une autre conférence, formant triptyque avec les précédentes, devra parachever le cycle.

Il entre dans les vues de l'Administration de continuer et d'intensifier ce moyen d'occuper les loisirs des habitants tout en les instruisant, en alternant les sujets afin de satisfaire les jeunes et les moins jeunes.

Parlons chiffres

Voiries

Les sentiers, chemins et routes de la commune ont une longueur totale de 24 km 435m , pour une largeur allant de 1,80m à 10m.

Fin 1958, les rues Vieille Voie, Joseph Lhoest, Entre les Maisons, des Cottages, de l'Eglise et Sabaré, soit 4,885 km étaient réalisés en tarmac.

Non compris les travaux en cours de réalisation rue aux Communes, Derrière les Jardins et Voie Mélard (section), la partie réalisée à ce jour est de 12,239km soit une augmentation de 7,354 km. Ont été dotées d'un revêtement moderne, les rues Risack, Pierre Andrien, Noël Montrieux, des Crêtes, Basse Voie, Voie Mélard (partie), Michel . Avec les travaux en voie d'achèvement, cela donnera plus de 10 km supplémentaires de bonnes routes avec routes leurs utilités.

Budgets

Les budgets de la commune pour la législature actuelle se montent à 60.842.228 frs.

1959 : 8.518.942 1960 : 9.059.417 1961 : 9.458.247

1962 : 10.564.000 1963 : 10.356.741 1964 : 12.884.881

Taxes

Les taxes que paie la population de Cheratte sont en ordre principal : la taxe foncière (1), la taxe sur les véhicules et moteurs (2), la taxe sur chiens, vélos etc. (3), les taxes sur les revenus professionnels (4).

Les chiffres entre parenthèse permettront la lecture du tableau ci-dessous.

Année	1	2	3	4	Total
1964	2.760.820	146.000	14.000	350.000	3.270.820
1963	2.441.712	133.275	12.600	263.172	2.850.759
1962	2.731.200	111.165	12.600	253.050	3.108.015
1961	1.800.000	12.665	12.600	-	1.825.265
1960	1.535.200	12.665	12.600	-	1.560.465
1959	1.529.600	12.665	11.250	-	1.553.515
Totaux	12.798.532	428.435	75.650	866.222	14.168.839

Elles ont rapporté un total de 14.168.839 francs.

La différence entre 60.842.228 et 14.168.839 provient du Fonds des communes, du pacte scolaire (salaires et fonctionnement), des subsides pour CAP, de la taxe pour personnel occupé, de la taxe sur le Démergement, etc.

Toutes ces ressources proviennent donc, soit de subsides de l'Etat, soit de taxes sur l'industrie. L'étude de ce tableau amène plusieurs constatations.

1. En 1962, le Ministère de l'Intérieur oblige les communes à modifier leur régime fiscal et à frapper une taxe de 10% sur la taxe sur les véhicules à moteur et d'au moins 3% sur les revenus professionnels, sous peine de ne plus obtenir les subsides de l'Etat (fonds des communes etc.). Le Conseil Communal vote ces deux taxes à l'UNANIMITE créant ainsi une ressource nouvelle de 1.280.000 francs.
2. En 1963, cette ressource diminue de près de 300.000 frs à la foncière par la disparition de 99 logements pour la réalisation de l'autoroute.
3. En 1964, cette diminution est plus que résorbée (319.108 frs en plus) par la construction de nouvelles habitations à Cheratte.

Sait-on que les possibilités actuelles, sans aucun travail à réaliser pour la commune, permettent d'implanter près de 300 maisons nouvelles à Cheratte : rues Pierre Andrien et Noël Montrieux (30), rue des Crêtes (40), Basse Voie et Voie Mélard (40), Derrière les Jardins (14), aux Communes (25), propriété Baltus (50), rue des Trixhes (30), Gros Hotchet (15) etc. Sans parler de la Résidence Plein Air (84) et des autres lotissements futurs.

Cela signifie que la politique d'habitations sera payante et que les frais d'installation de nouvelles voiries ou de modernisation de celles existantes seront couverts par ce moyen sans devoir augmenter aucune taxe.

Les pronostics de notre politique s'avèrent donc exacts, surtout grâce au fait que les autres postes (2, 3 et 4) augmentent eux aussi sensiblement, sans avoir touché aux taux de taxation qui n'ont plus changé depuis 1962, alors que le budget passe de 10.564.000 frs en 1962 à 12.884.881 frs en 1964, soit 2.320.000 frs d'augmentation, en même temps que les taxes rapportent 3.270.820 frs en 1964 contre 3.108.015 frs en 1962, soit une augmentation de 162.805 frs.

Interventions

La commune intervient dans le financement de plusieurs budgets annexes. La CAP (1), la Fabrique d'église Notre Dame (2), la Fabrique d'église St Joseph (3), le Culte protestant (4). Ses interventions se décomposent comme suit :

Année	1	2	3	4	Total
1959	837.033	62.875	51.735	10.000	961.643
1960	941.574	50.090	61.635	10.000	1.063.299
1961	1.134.013	161.645	57.003	10.000	1.362.299
1962	1.089.479	138.826	66.790	10.000	1.305.095
1963	1.187.972	257.301	75.771	10.000	1.531.044
1964	1.284.898	179.550	67.887	10.000	1.542.335
Totaux	6.474.969	850.287	380.821	60.000	7.766.077

Ce tableau amène lui aussi quelques remarques.

En effet, au chapitre CAP, nous avons dit que la commune versait plus de 10% de son budget à la CAP. Budget communal 60.842.228 frs : budget CAP : 6.474.969 frs
Soit une moyenne de 1.079.000 frs l'an, alors que la commune a une moyenne de 10.140.000 frs.

L'aide aux cultes se monte à 1.291.000 en 6 ans, soit une moyenne de 215.000 frs par an.

Si l'on compare, sans autre commentaire, le tableau des taxes payées par la population aux subsides versés, on trouve 14.168.889 frs perçus contre 7.766.077 frs versés ; ce qui revient à dire que sur 14 frs que donne effectivement la population, l'administration en rend 7,75 en subsides.

Si l'on compare le budget (60.842.228) avec la somme perçue (14.168.889) on obtient ainsi que lorsque la population donne 14 frs, elle en reçoit 60 en retour.

Dans cette somme ne sont pas repris les subsides spéciaux pour travaux :

Subsides spéciaux reçus :	Ecole de Cheratte bas :	2.077.053
	Plaine de jeux :	314.000
	Rue aux Communes :	5.108.011

	Total :	7.499.064
Subsides promis :	Ecole gardienne : 60% soit	2.169.600
	Sart Gordin : 60% soit	3.748.755

Nous vous laissons le soin de méditer sur ces chiffres.

Conclusions

Ce petit recueil donnera, croyons-nous, aux Cherattois, une idée générale de ce que fut la vie administrative de la commune pendant la législature actuelle. A eux de juger, avec les éléments mis à leur disposition, si l'avenir de notre commune évolue et se dessine bien et si l'administration a oeuvré valablement.

Nous croyons que oui.

A eux de dire si nous sommes trop prétentieux ;

Le collègue échevinal Kowalski Urbain , bourgmestre Joseph Josse , secrétaire
Léopold Briquet, échevin de l'Instruction F. Colson, échevin des Travaux